

tenue sous la présidence de Monsieur GRIMAUD, assisté(e)
de Madame LEQUEUX et Madame MEREAU, Conseillères
En présence de Madame LUCAS, Rapporteure publique
Madame LATIF, Greffière

09 heures 30

01) DOSSIER N° 2205429

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision de notification indemnitaire RIFSEEP au titre de l'année 2021 qui fixe le montant de l'IFSE à 18 250,13 euros et le Complément Indemnitaire annuel (CIA) à 420 euros, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux du 17 mai 2022.

Nom des parties

Demandeur

Monsieur L

Représentants des parties

Monsieur L

Défendeur

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER

02) DOSSIER N° 2402568

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD

Titre de l'affaire REQUETE INDEMNITAIRE - Demande la condamnation de l'Etat à verser à Mme A la somme de 40 000 € au titre des préjudices subis du fait de la carence fautive de l'Etat dans son obligation de relogement de la requérante.

Nom des parties

Demandeur

Madame A

Représentants des parties

Maître SELARL SYLVAIN LASPALLES Sylvain (Cour)

Défendeur

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

03) DOSSIER N° 2403318

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD

Titre de l'affaire REQUETE INDEMNITAIRE - Demande la condamnation de l'Etat à verser à Mme R la somme de 20 000 € au titre des préjudices subis du fait de la carence fautive de l'Etat dans son obligation de relogement de la requérante.

Nom des parties

Demandeur

Madame R

Représentants des parties

Maître DURAND Clémence (Cour)

Défendeur

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

09 heures 30

04) DOSSIER N° 2406318

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD

Titre de l'affaire REQUETE INDEMNITAIRE - Demande la condamnation de l'Etat à verser à M. Y la somme de 18 120 € au titre des préjudices subis du fait de la carence fautive de l'Etat dans son obligation de relogement du requérant.

Nom des parties**Demandeur** Monsieur Y**Représentants des parties**

DIALEKTIK AVOCATS AARPI (Cour)

Défendeur PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

05) DOSSIER N° 2406654

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD

Titre de l'affaire REQUETE INDEMNITAIRE - Demande la condamnation de l'Etat à verser à Mme M la somme de 5 000 € au titre des préjudices subis du fait de la carence fautive de l'Etat dans son obligation de relogement de la requérante.

Nom des parties**Demandeur** Madame M**Représentants des parties**

Maître BABEY Emmanuelle (Cour)

Défendeur PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

06) DOSSIER N° 2500554

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD

Titre de l'affaire PHASE JURIDICTIONNELLE - EXECUTION DE JUGEMENT N°2100550 du 09/04/24. Enjoindre à l'administration de réexaminer la demande de Mme P sous astreinte de 150 euros par jour de retard.

Nom des parties**Demandeur** Madame P**Représentants des parties**

AARPI CARBONE AVOCATS

Défendeur PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

09 heures 30

07) DOSSIER N° 2500897

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD

Titre de l'affaire PHASE JURIDICTIONNELLE - EXECUTION DE JUGEMENT N°2104113 du 09/04/24 - Demande la régularisation administrative suite à son intégration au sein de la PJJ, le positionnement à l'échelon 8 avec la rémunération correspondante et l'annulation du trop-perçu sur rémunération d'un montant de 1 701,02 euros brut.

Nom des parties**Demandeur**

Monsieur B

Représentants des parties

Monsieur B

Défendeur

GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

08) DOSSIER N° 2106128

RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU

Titre de l'affaire Demande d'annulation , d'une part, de l'arrêté du 27 avril 2021 par lequel le maire de la commune de Blagnac a délivré à la SCI DAS NEST le permis n° PC03106921C0009 pour construire une maison d'habitation sur un terrain cadastré AI 0171, situé 10 rue Prosper Mérimée, et d'autre part, de l'arrêté du 26 août 2021 accordant le permis de construire modificatif sollicité.

Nom des parties**Demandeur**

Monsieur et/ou Madame Z

Représentants des parties**Défendeur**

COMMUNE DE BLAGNAC

Maître LAPUELLE Clémence (Cour)

SCI DAS NEST

SCP VPNG AVOCATS ASSOCIES

09) DOSSIER N° 2303810

RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision prise le 4 octobre 2022 par laquelle l'OFII a notifié à Mme A une sortie d'un lieu d'hébergement pour demandeur d'asile .

Nom des parties**Demandeur**

Madame A

Représentants des parties**Défendeur**

OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION

DIALEKTIK AVOCATS AARPI (Cour)

Arrêté le 09/01/2026